Accusé de réception en préfecture
974-219740081-20240403-02-AVRIL2024-DE
Date de télétransmission : 17/04/2024
Date de réception préfecture : 17/04/2024

VILLE DE LA POSSESSION.RE
Ensemb' toujours mieux !

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA POSSESSION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
AFFAIRE N°02/AVRIL/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 39

NOTA :
Le Maire certifie que :
- La convocation a été adressée le : 21 mars 2024 (L.2121-17 du CGCT)
- La synthèse des votes du Conseil Municipal a été affichée et mise en ligne le : 10 avril 2024

Le Maire,

COMMUNE DE LA POSSESSION * DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION *

Vanessa MIRANVILLE

SÉANCE DU 03 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril à seize heures trente s'est réuni en séance ordinaire le Conseil Municipal de La Possession sous la présidence de Mme Vanessa MIRANVILLE, Maire.

ÉLUS PRESENTS :

Vanessa MIRANVILLE - Maxime FROMENTIN - Michèle MILHAU - Jocelyne DALELE – Jean Marc VISNELDA - Marie Line TARTROU - Henri ANANELIVOUA - Christian JOLU - Christopher CAMACHETTY - Marie Josée POLEYA - Éliette DABIEL TABLEAU - Sylvio DIJOUX - Pascale VAR COURTOIS - Christophe DAMBREVILLE - Jean Bernard MONIER - Armand VIENNE - Denise FLACONEL - Claude CELESTE - Florence HOAREAU - Jacqueline LAURET - Édmée DUFOUR - Frédérique GRONDIN - Gilles HUBERT - Marceau JULENON – François DELIRON - Laurent MARCELINA – Marie Annick DOBARIA - Yannick POULOT - Charles DE LAUNAY

ÉLUS REPRESENTÉS :

Josian ACADINE procuration à Claude CELESTE - Fabiola LAGOURDE procuration à Marceau JULENON - Odile ABRAL procuration à Édmée DUFOUR - Valérie MAREUX TRECASSE procuration à Jocelyne DALELE - Amandine TAVEL procuration à Gilles HUBERT - Mireille GERBITH procuration à Frédérique GRONDIN

ÉLUS ABSENTS :

Houssamoudine AHMED - Camille BOMART - Philippe ROBERT - Fabienne ILAHA - Édmée DUFOUR (Affaire N°05) - Frédérique GRONDIN (Affaire N°05) - Gilles HUBERT (Affaire N°05) - Marceau JULENON (Affaire N°05)

Il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation d'un secrétaire de séance.
Mme Marie-Josée POLEYA ayant obtenu l'unanimité des voix, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a déclaré accepter.
Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant (29 élus présents à l'ouverture de séance) pour délibérer valablement, le Maire a déclaré la séance ouverte.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :
- À compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Accusé de réception en préfecture
974-219740081-20240403-02-AVRIL2024-DE
Date de télétransmission : 17/04/2024
Date de réception préfecture : 17/04/2024

VILLE DE LA POSSESSION.RE
Ensemb' toujours mieux !

AFFAIRE N°02 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024- BUDGET ANNEXE FOSSOYAGE

Le Maire informe que dans sa séance du 7 février 2024, que le Conseil municipal a débattu des orientations 2024.

Le budget primitif proposé pour l'année 2024 s'élève à 16 000.00 €.

Ce budget annexe ne comporte pas de section d'investissement.

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	16 000,00	16 000,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	16 000,00	16 000,00

I. LA SECTION D'EXPLOITATION 2024

1) Les produits d'exploitation

En ce qui concerne les produits d'exploitation, le montant prévu devrait atteindre la somme de 16 000.00 € concernant les prestations des services, liées aux fossoyages (intégration des nouveaux tarifs en année pleine).

La répartition, par chapitre, des produits d'exploitation est la suivante :

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	8 100,00	0,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion des services	8 100,00	0,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'exploitation	8 100,00	0,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL	8 100,00	0,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Accusé de réception en préfecture
974-219740081-20240403-02-AVRIL2024-DE
Date de télétransmission : 17/04/2024
Date de réception préfecture : 17/04/2024

VILLE DE LA POSSESSION.RE Ensemb' toujours mieux !

2) Les charges d'exploitation

La répartition, par chapitre, des charges d'exploitation est la suivante :

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	7 200,00	0,00	15 100,00	15 100,00	15 100,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		7 200,00	0,00	15 100,00	15 100,00	15 100,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	900,00	0,00	900,00	900,00	900,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		8 100,00	0,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00
023	*Virement à la section d'investissement (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
TOTAL		8 100,00	0,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00

Une enveloppe de 16 000 € est prévue pour l'acquisition de matériel et de petit équipement pour les agents du cimetière, ainsi que pour la location d'un engin de fouille.

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994
Vu la loi 96-142 du 21 février 1996
Vu les articles L 2311-1 et L 2311-2, L 2312-1 et L 2312-3 et L 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu l'instruction budgétaire et comptable du 21 décembre 2023

La commission Ressources et Moyens réunie le lundi 4 mars 2024 a émis un avis favorable.

Le Conseil municipal,

À la MAJORITÉ des suffrages exprimés (12 Abstentions : Edmée DUFOUR + *procuration Odile ABRAL,* Marceau JULENON + *procuration Fabiola LAGOURDE,* Gilles HUBERT + *procuration Amandine TAVEL,* Frédérique GRONDIN + *procuration Mireille GERBITH*, François DELIRON - Laurent MARCELINA – Marie Annick DOBARIA - Yannick POULOT) :

- **Prend connaissance des nouvelles propositions du Budget Annexe du Fossoyage en section d'exploitation – M 49 ;**
- **Adopte chapitre par chapitre le Budget Primitif 2024 en section d'exploitation ;**
- **Autorise le Maire ou toute personne habilitée à signer tout document afférent à cette affaire.**

Accusé de réception en préfecture
974-219740081-20240403-02-AVRIL2024-DE
Date de télétransmission : 17/04/2024
Date de réception préfecture : 17/04/2024

Fait et clos les jour, mois et an que dessus et ont signé après lecture les membres présents.

La secrétaire de séance

Marie-Josée POLEYA

Le Maire

Vanessa MIRANVILLE